

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2025 à 19 heures 00

Présents : ANDRÉ Valérie, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, ETIENNE Christian, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, BRENGUIER Mickaël, BEETSCHEN Ghislaine, BERNARD-BRET Yoann, PERROUSE Bernard, Audrey SARZIER, DUFFOURD Alexandrine (arrivée à 19h04 au point n°2), COSTERG Chantal,

Excusés : Claude LESAGE (donne pouvoir à Valérie ANDRÉ) ; Daniela VANIN IUNG (donne pouvoir à Françoise HERRAULT) ; Virginie MICCICHE (donne pouvoir à Audrey SARZIER) ;

Absents : Barthélémy PICHE

Secrétaire de séance : Christian ETIENNE

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024.

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024, adressé aux membres du conseil le 5 décembre 2024 et affiché le 5 décembre 2024 est adopté.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Désherbage des collections de la médiathèque

Madame le Maire rappelle que pour proposer des documents de qualité, et adaptés aux usagers, la médiathèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux des collections. L'objectif étant de proposer au public des collections attractives, pertinentes et actualisées.

Cette opération pratiquée par toutes les bibliothèques, est appelée « désherbage ». Indispensable à la bonne gestion des fonds, elle concerne :

- Les documents en mauvais état physique, sales et crayonnés, et dont la réparation serait impossible ou très onéreuse,
- Les documents au contenu manifestement obsolète,
- Les documents au nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- Les documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque.

Le processus légal de désherbage est indispensable pour sortir définitivement ces documents du patrimoine de la collectivité propriétaire.

Les ouvrages qui présentent un état physique correct ou qui sont présents en multiples exemplaires, peuvent être mise en vente aux particuliers lors d'une braderie. Les autres peuvent faire l'objet d'un don à des institutions ou associations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le déclassement et la vente des documents en mauvais état, au contenu obsolète, ne correspondant plus à la demande des usagers et en exemplaires multiples de la médiathèque de Domessin. Une liste sera dressée chaque année et conservée par la médiathèque.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

2. Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhone Alpes et du conseil départemental de la Savoie : rénovation énergétique de l'école élémentaire.

Madame le Maire rappelle le décret tertiaire qui impose aux bâtiments de plus de 1000m², une réduction des consommations d'énergie finale de moins 60% en 2050. L'école élémentaire qui accueille également le

périscolaire et le centre aéré, dépend de ce décret tertiaire. Après plusieurs audits, l'attribution de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, puis de maîtrise d'œuvre, l'avant-projet définitif a été rendu lors de la dernière séance du conseil municipal et les travaux sont désormais prévus pour l'année scolaire 2025-2026.

Le montant global des travaux pour une réduction de 60 % des consommations est estimé à 2 829 443,74 € TTC soit 2 357 869,78 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet, ainsi que l'estimation et le plan de financement prévisionnels ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles 2025 pour la rénovation énergétique des écoles :

	Total H.T.	Total T.T.C.
VRD - espaces verts	92 551,00	111 061,20
Démolition - gros œuvre	334 667,93	401 601,52
Structure bois- charpente- couverture	300 681,61	360 817,93
menuiserie extérieure	319 398,44	383 278,13
Ite - enduit	303 273,46	363 928,15
serrurerie	70 715,30	84 858,36
Cloison - doublage - faux plafond	209 026,01	250 831,21
menuiserie intérieure	124 908,29	149 889,95
Chapes-carrelage-faïence-sols souples	101 392,14	121 670,57
peinture	52 795,60	63 354,72
ascenseur	28 080,00	33 696,00
Chauffage-ventilation-plomberie	263 380,00	316 056,00
electricité - cfo -cfa	157 000,00	188 400,00
Total Général	2 357 869,78	2 829 443,74

Plan de financement 2025 :

Subvention DETR/DSIL	786 295,82	33,35%
Bonus subvention DETR/DSIL	100 000,00	4,24%
FDEC - Conseil départemental	500 000,00	21,20%
Contrat Région ville	500 000,00	21,20%
Autofinancement et TVA récupérable	943 147,91	20,00%
Montant total TTC	2 829 443,74 € TTC	

- **DEMANDE** au Conseil départemental, dans le cadre du FDEC 2025 une subvention de 500 000 € soit 21.2% du montant HT pour la réalisation de cette opération de rénovation énergétique d'un bâtiment communal.
- **DEMANDE** à la Région Auvergne Rhone Alpes, dans le cadre du contrat région ville 2025 une subvention de 500 000 € soit 21.2% du montant HT pour la réalisation de cette opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Domessin.
- **DEMANDE** à l'Etat, dans le cadre du DETR/DSIL 2025 une subvention de 786 295,82 € soit 33.35% du montant HT avec un bonus de 100 000€ pour la réalisation de cette opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire de Domessin.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les dossiers de demande de subventions.

Vote Pour : 16 Contre : 0 Abs. : 0

3. Remise gracieuse loyer auberge.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le gérant de l'Auberge Savoyarde, a sollicité une aide exceptionnelle, au vu de ses difficultés à démarrer son activité. Elle rappelle également les aides déjà accordées en septembre et octobre 2024.

Il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder une remise gracieuse de 500€ sur le loyer de janvier 2025, qui s'élèverait après remise à 1000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **REFUSE** à la SASU Coco Curry, gérant de l'Auberge Savoyarde, une remise gracieuse de 500€ sur le montant du loyer de janvier 2025.

Vote Pour : 2 Contre : 14 Abs. : 0

4. Point d'information : OAP du Lorissol

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la société Carré de l'Habitat a transmis ce 3 janvier 2025, un courrier de désengagement de la promesse de vente concernant le projet de l'OAP du Lorissol pour des raisons économiques. Le permis de construire accordé fait donc l'objet d'une demande d'annulation.

5. Point d'avancement : rénovation énergétique de l'école élémentaire

Pour rappel, l'assemblée délibérante a voté à l'unanimité la validation de l'avant-projet définitif de l'architecte le 28/10/2024. Ce dernier a donc finalisé le permis de construire sur la base de cet APD, qui a été déposé la semaine dernière.

Concernant les montants estimés annoncés : le marché public de travaux par lots devrait être lancé en avril : seules les ouvertures des offres permettront de connaître le montant définitif de cette rénovation, à laquelle seront conviés tous les conseillers. Toutes les demandes de subventions sont pourtant déjà déposées sur la base des montants estimatifs pour ne pas perdre de temps. Toutes les entreprises locales sont invitées à répondre à ces lots dans la mesure de leur capacité.

Madame le Maire rappelle que ces travaux sont imposés par l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école qui concerne le confort d'hiver mais aussi d'été. Les subventions sont bien souvent accordées au début des opérations de programme, plutôt que quelques années plus tard.

Les enseignants ont accueilli ce projet avec grand intérêt.

Durant toute la durée des travaux, l'école ne sera pas accessible : la commune va devoir mettre en place une école provisoire avec des bâtiments modulaires (type algeco). N'ayant aucune idée du montant, nous avons sollicité le devis d'une entreprise : le montant estimé pour 14 mois est de 150 000€ en fonctionnement (sur deux exercices budgétaires 2025/2026). Vu la somme annoncée, nous allons devoir mettre en concurrence les entreprises pour cette école provisoire : c'est l'architecte en charge du dépôt du permis de construire (obligatoire car il s'agit d'un ERP) qui rédigera les pièces de ce marché public donc nous aurons les montants définitifs après ouverture des offres courant mai 2025.

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux :

Divers :

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**
Bureaux et Conseil (VA, CL, FH, BP, CM)
- **SYCLUM** (C. ETIENNE)

Commissions communales

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.